

COMMUNE DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE
RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE DU CONSEIL COMMUNAL

Préavis municipal N° 19 — 2012

Illuminations
pour les Fêtes de fin d'année

Demande d'un crédit de CHF 69'700.-

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux

La commission technique, ci-après la commission, constituée de :

Astrid **Pingoud**

Jean-Claude **Arnaud**

Marc **Dubach**

Pierre **Pache**, rapporteur

Fabio **Skory**

S'est réunie le mardi 02 octobre 2012, à la maison de commune
en présence de Monsieur le Municipal **Luigi Mancini**

Exposé

La commission a d'abord recueilli les précisions et éclaircissements (I) de Monsieur le Municipal **Luigi Mancini**. Elle le remercie de sa disponibilité et de ses explications.

Chacun se souvient de l'élégant surlignage lumineux de chacun des immeubles communaux il y a quelques années. Ces illuminations de fin d'année, qui avait ainsi satisfait un grand nombre de personnes, n'ont pas résisté aux assauts du climat et de la météo.

Le fournisseur de ce matériel ne peut pas garantir sa durabilité au-delà de deux ans. Il n'est donc pas envisageable de reconduire cette expérience, si élégante soit-elle.

M. Mancini a tout d'abord présenté à ses collègues municipaux un projet ambitieux pour un budget de plus de 160'000.- francs. La municipalité a souhaité quelque chose plus modeste eu égard à la modestie de notre train financier actuel.

L'équipement qui nous est présenté ici respecte ce vœux.

Notre municipal a encore précisé qu'en vertu de la taxe communale sur l'énergie électrique récemment adoptée, il serait possible de prélever une petite partie des 60'000.- encaissés pour entretenir, parfaire et compléter cet équipement d'année en année.

Considérations

Peu enthousiasmée dans un premier temps par le conformisme pour ne pas dire la banalité du matériel proposé la commission a bien dû se rendre à l'évidence que des éclairages personnalisés ou créatifs ont leur prix. De surcroit, si l'on veut se distinguer, il faut accepter des délais de production.

Pour ce qui est de l'efficacité de cet équipement, nous pensons pouvoir faire confiance au professionnalisme du municipal Mancini et à la réputation du plus réputé des fournisseurs européens en la matière.

Une critique plus particulièrement s'est exprimée à propos de la localisation de ces éclairages. Pourquoi distinguer l'église **ET** de collège du Rosset, tous deux situés dans le haut du village, alors que l'une des parties les plus peuplée de la commune resterait dans l'ombre, entre la forêt et la voie ferrée ?

Pourquoi de plus situer ces éclairages festifs sur les axes de circulation **routière** alors que l'on ne cesse de vouloir favoriser la **mobilité douce**?

La commission souhaite faire ici une proposition

Certes, un éclairage de fêtes est une idée légitime. Il serait dommage de montrer triste figure durant les fêtes. Une illumination joyeuse serait bienvenue pour notre commune.

Cependant cet investissement pourrait participer à une politique de **proximité** des habitants, spécialement durant cette période de l'année.

Le rapprochement des gens, le dialogue, le sentiment d'appartenance, pourraient trouver là une bonne occasion de s'exprimer envers les habitants du village.

L'idée est simple : créer deux « pôles » éclairés, **deux places de quartier**. Une en haut du village (*villageoise-Praqueron*) et une autre en bas, au coeur du quartier *Route du Taulard-Goillettes-Esserpys* avec des appels de lumière sur l'église et sur le collège des Esserpys et les grands arbres qui l'entourent.

Il s'agirait encore de relier ces deux places par un **chemin illuminé**, piétonnier de préférence, qui n'oublierait pas la station LEB, notre future *place de la gare*.

Romanel s'enrichirait ainsi chaque année lors des fêtes, de nouveaux chemins et de nouvelles places au gré des investissements annuels susmentionnés.

C'est avec cette approche que la commission a trouvé la motivation de recommander au conseil communal d'accepter le crédit qui lui est demandé.

Conclusions

Fondé sur ce qui précède, la commission technique à l'unanimité de ses membres vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

- Vu le préavis municipal N°19/2012, adopté en séance de Municipalité du 3 septembre 2012 ;
- Oûi le rapport de la Commission technique ;
- Oûi le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. D'accepter le préavis municipal N°19 / 2012 tel que présenté;
2. D'accorder à la municipalité le crédit de CHF 69'700.- pour l'installation d'illuminations pour les Fêtes de fin d'année.
3. D'autoriser le financement de cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles ;
4. D'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 5 ans.

Romanel-sur-Lausanne, le 4 octobre 2012

Astrid eingoud

Jean-Claude Arnaud

Marc Dubach

Pierre Pache, Rapporteur

Fabio Skory

*Qui, n'ayant pu signer ce rapport pour des raisons de « timing »,
l'a formellement approuvé par un message électronique.*